

À la croisée de plusieurs temporalités, les chroniques ouest-africaines

Jean Boulègue

DANS **HYPOTHÈSES** 2004/17, PAGES 195 À 199

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 1298-6216

ISBN 285944503X

DOI 10.3917/hyp.031.0195

Date de mise en ligne : 01/12/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hypotheses-2004-1-page-195?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

À la croisée de plusieurs temporalités, les chroniques ouest-africaines

Jean BOULÈGUE*

« À l'intérieur des mondes de l'Histoire, dans notre Occident narrateur et annalistique, des peuples considérables ont vécu, sinon tout à fait sans histoire, du moins très loin de l'Histoire : c'est le cas des sociétés rurales jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Elles vivaient dans le folklore, c'est-à-dire dans la permanence et dans la répétition ; permanence des mêmes mythes [...] répétitions des mêmes rites au cours du cycle des cérémonies annuelles »¹. Philippe Ariès oppose ici au temps de l'histoire – c'est-à-dire une chronologie linéaire qui, comme l'a rappelé Dimitri Toubkis, dispose une succession de faits sur une échelle en fonction d'un système de repérage – deux autres temporalités, celle de la quotidienneté, dont le repérage est calendaire, donc cyclique, et celle du mythe. Les sociétés qu'il évoque sont depuis longtemps familières à l'historien de l'Afrique. Mais il n'était pas fréquent, à l'époque où il écrivit ce texte, de les identifier aussi en Europe.

En signalant la place du mythe et en avançant, dans la suite du texte, l'idée d'un « refus » de l'histoire, Ariès devance Lévi-Strauss pour qui le mythe neutralise les « avatars » de l'histoire, « annule » celle-ci². Un bon exemple en est donné par Germaine Dieterlen sur les relations entre Dogons et Peuls, dans l'actuel Mali. Ces deux peuples, dont les terroirs sont voisins, ont eu des rapports conflictuels mais, chez les Peuls, ces épisodes n'ont donné lieu à aucun récit structuré et se sont effacés progressivement de l'oralité informelle propre au temps de la quotidienneté. En revanche, ils ont été absorbés dans les mythes des Dogons par assimilation (et représentation

* Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

1. P. ARIÈS, *Le Temps de l'histoire*, Paris, 1986 (1^{re} édition 1954), p. 88.

2. C. LÉVI-STRAUSS, « Le temps du mythe », *Annales ESC*, 3-4 (1971), p. 533-540.

sous un même masque) de la figure du Peul à un personnage de leur mythologie, présent dès la création du monde, le Renard pâle³.

Le temps de l'histoire survient avec l'État : en Afrique où cohabitent souvent des pouvoirs qu'on peut qualifier d'étatiques et des sociétés où la gestion du politique s'effectuait différemment, le contraste est manifeste et confirme le postulat hégélien (*La raison dans l'Histoire*, chapitre 3). Par contre, le lien souvent affirmé avec l'écriture doit être fortement nuancé⁴. Les monarchies ouest-africaines, pour la plupart, ont connu l'écriture avec l'islamisation, ce qui se produisit à des moments divers. Or les chroniques dynastiques sont aussi bien orales qu'écrites, même après l'islamisation et l'écriture. Par exemple, les chroniques des royaumes de l'actuel Sénégal sont restées orales jusqu'à la fin du XIX^e siècle alors que l'écriture y était connue depuis au moins quatre siècles. D'autres ont d'abord connu une période de transmission orale avant d'être continuées sous forme écrite. Orales ou écrites, ces chroniques ont la même structure : découpées selon les règnes, avec la succession dynastique comme fil directeur, centrées autour de la personne du roi. Jean Devisse estimait que de tels récits, lorsqu'ils sont oraux, se rapprochent plus de l'histoire écrite que des diverses expressions orales, concernant leur passé, des collectivités non étatiques⁵. Il se fondait pour cela sur le critère de la formalisation du récit. Si l'on reprend la comparaison avec pour critère les temporalités impliquées, on ne peut que confirmer le jugement de Devisse. On retrouve l'opposition entre, d'une part, le temps de la quotidienneté et celui du mythe et, d'autre part, le temps de l'histoire, la chronologie de ces œuvres pouvant atteindre une profondeur d'un millénaire (et d'environ cinq siècles lorsqu'elles sont orales).

Les mythes ne sont pas pour autant abandonnés. Les chroniques les intègrent à une place éminente : au commencement du récit, en « ouverture » aux règnes qui composent la suite du texte. Ainsi le fondateur du Jolof (Sénégal actuel) est un héros amphibie qui a hérité de certains traits d'un ancien culte fluvial⁶, tandis que la monarchie du Kanem-Bornou (bassin du Tchad) se donnait pour fondateur un personnage de la littérature épique arabe dont la généalogie fut surchargée d'ancêtres prestigieux⁷. Quel que soit le matériau d'origine, l'épisode fondateur garde ou acquiert le caractère du mythe, les faits dont il est crédité échappent à la réalité du monde ordinaire et se déroulent dans un temps autant extérieur qu'antérieur

3. G. DIETERLEN, « Mythologie, histoire et masques », *Journal des africanistes*, 1-2 (1989), p. 7-38.

4. Notamment par Ariès lui-même : « L'Histoire apparaît donc à l'origine, dans la mesure où elle se sépare du mythe intemporel, comme la chose des princes et des scribes » (P. ARIÈS, *op. cit.*, p. 88).

5. J. DEVISSE, « Sur l'oralité : perplexité d'un historien », *Hors cadre*, 3 (1985), p. 66.

6. J. BOULÈGUE, *Le Grand Jolof*, Paris, 1987, p. 24-26.

7. D. LANGE, *Chronologie et histoire d'un royaume africain*, Wiesbaden, 1977, p. 65.

à la suite de la chronique⁸. Partiellement contemporaines, les chroniques de la monarchie française, comme l'*Histoire de France* de Mezeray (1643), articulaient de la même façon le mythe de Pharamond et la succession chronologique des règnes et des dynasties. Comme dans d'autres contextes, le mythe possède ici une valeur étiologique. Qu'il s'agisse de Pharamond ou du fondateur d'une dynastie africaine, « l'historiographie monarchique a besoin de ce qu'il représente pour donner forme à toute l'histoire ultérieure. Il constitue le noyau, à la fois manifeste et caché, de l'histoire nationale »⁹.

L'usage de la chronologie ne nécessite pas de disposer d'une date-repère définitivement fixée. Le système chronologique ouest-africain n'indique pas des dates mais des durées, en l'occurrence celles des règnes. Les faits considérés comme saillants sont référés au début des règnes sous lesquels ils ont eu lieu (on peut dire, par exemple, que tel événement s'est produit la X^e année du règne de tel roi). L'avènement du roi régnant tient lieu de repère général : par soustraction de la durée de l'ensemble des règnes qui séparent un fait de cet avènement, on peut calculer assez aisément (les traditionnistes maîtrisent ces calculs) le nombre d'années d'ancienneté de tel ou tel événement par rapport au présent. La date-repère est ici située à l'aboutissement et non au commencement de l'échelle chronologique. Ce système n'est pas sans rappeler le *B(efore) P(resent)* des archéologues. Mais il évolue avec le présent lui-même, puisqu'il doit être révisé à chaque changement de règne. Une autre limite est qu'il n'est pas universel, puisqu'il change d'un royaume à l'autre.

L'universalité, en même temps que la référence à une date-repère définitivement fixée, vint avec l'Islam. Une épigraphe rupestre, la plus ancienne de la région en langue arabe, dans le massif de l'Adrar des Ifoghas, au débouché d'un axe caravanier aboutissant à la vallée du Niger, semble, dans son laconisme, le proclamer : « C'est l'année 404 » (1013-1014)¹⁰. L'adoption de l'ère hégirienne fut pourtant loin d'être rapide, même dans les États les premiers islamisés. Ainsi la chronique des sultans du royaume du Kanem-Bornou est restée, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, régie par le comput traditionnel, fondé sur l'année solaire et les durées des règnes. La résistance de la chronologie soudanaise peut s'expliquer par ces éléments, constitutifs de l'ordre ancien. L'adoption de l'ère musulmane impliquait aussi celle du

8. Comme l'écrit Paul Veyne à propos d'autres mythes : « Ces mondes de légendes étaient crus vrais, en ce sens qu'on n'en doutait pas, mais on n'y croyait pas comme on croit aux réalités qui nous entourent. Pour le peuple des fidèles, les vies des martyrs remplies de merveilleux se situaient dans un passé sans âge, dont on savait seulement qu'il était antérieur, extérieur et hétérogène au temps actuel » (P. VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, 1983, p. 28).

9. H. DURANTON, « Les contraintes structurales de l'histoire de France : le cas Pharamond », *Synthesis IV* (1997), p. 161, cité par C. GRELL, *L'Histoire entre érudition et philosophie*, Paris, 1993, p. 210.

10. P. DE MORÃES FARIAS, « The oldest extant writing of West Africa », *Journal des africanistes*, 2 (1990), p. 65-113.

calendrier musulman, or l'année lunaire n'était pas compatible avec le cycle agraire et les rites qui lui étaient liés. Quant au règne, il aurait pu facilement, d'un simple point de vue technique, être inscrit dans l'ère hégirienne, mais il aurait perdu son statut central, sa fonction de périodisation majeure, et l'histoire du royaume serait alors devenue un chapitre, si spécifique soit-il demeuré, de l'histoire universelle. Certes l'articulation d'un épisode mythique et d'un temps historique mesuré en règnes garantit l'originalité de chaque histoire nationale ou dynastique, comme l'écrit Chantal Grell, à propos de la France : « Les historiographes construisirent ainsi un temps propre au passé national : temps mythique, marqué par un commencement absolu qui conditionne le cours futur des événements ; temps dynastique immobile rythmé par l'avènement et la disparition de princes »¹¹. Les chroniques ouest-africaines, de facture semblable, en bénéficient aussi, mais il s'y ajoute, pour elles, l'usage d'une chronologie qui se différencie des ères universelles et leur assure plus pleinement la « propriété » de leur temporalité.

Un contrepoint éclairant est fourni par la production historique des milieux musulmans lorsqu'elle n'est pas mise au service de la royauté. Leurs œuvres empruntent souvent la forme annalistique : inscrites dans l'ère hégirienne, elles ne sont soumises à d'autre périodisation que celles de l'année (lunaire) et du siècle¹². Périodisation abstraite, donc, qui ignore le règne (dont le contenu s'organise autour de la personne du roi) et tout autre découpage thématique. Les événements retenus sont simplement juxtaposés, ne trouvant de raison d'être et de lien entre eux que dans la volonté divine. Le temps des annales des clercs et celui des chroniques royales sont des temps historiques, organisés selon une chronologie, mais ils sont périodisés différemment, en fonction d'idéologies différentes.

Au XVII^e siècle, un historien de Tombouctou, As-Sa'd, dans son *Ta'rīkh as-Sūdān* (« Histoire des Noirs »)¹³, s'affranchit (partiellement) du cadre du règne sans opter pour autant pour la forme annalistique. Son œuvre, synthèse foisonnante de plusieurs siècles d'histoire de la vallée du Niger, brassant traditions orales et documents écrits, ajustant les chronologies locales à l'ère hégirienne, associant l'usage de l'année solaire à celui de l'année lunaire, constitue un cadre propice à l'exercice d'un regard nouveau. Certaines de ses pages ont pour objet un phénomène économique ou culturel (par exemple l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme à Tombouctou, à travers plusieurs règnes) et, en ce cas, la périodisation est

11. C. GRELL, *op. cit.*, p. 217.

12. Voir, par exemple, les annales (souvent appelées chroniques, au sens large, mais il s'agit bien d'une forme annalistique) du Gonja (moyenne Volta), dans I. WILKS *et alii* : *Chronicles from Gonja*, Cambridge, 1986.

13. ABDERRAHMAN ES-SA'DI, *Tarikh es-Soudan*, trad. O. HOUDAS, Paris, 1913, rééd. 1964.

celle qui est imposée par l'objet de l'étude lui-même. Il annonce ainsi ce qu'observe Krzysztof Pomian dans les tendances de l'historiographie contemporaine : « Dans la pratique des historiens, comme dans celle des économistes, le temps n'est plus assimilé à un écoulement uniforme où les phénomènes étudiés seraient plongés, tels les corps dans une rivière dont le courant les emporte toujours plus loin. La topologie du temps n'est pas préétablie, donnée une fois pour toutes. Ce sont les processus étudiés qui, par leur déroulement, imposent au temps une topologie déterminée »¹⁴.

14. K. POMIAN, *L'Ordre du temps*, Paris, 1984, p. 94.